Vacquié

PARIS, 30 Juillet 1791.

MONSIEUR,

HONORÉ de votre confiance, en qualité de Secrétaire dans nos Assemblées fédératives, j'ai regardé comme un devoir sacré de ne point quitter la Capitale que ma mission ne fut entièrement remplie. Rendant justice à mon zèle, mes Collègues me laissèrent pour suivre cette opération. Le Général, M. de la Fayette, y a mis cet intérêt civique et fraternel dont il nous a donné les plus honorables témoignages.

Ci-joint le Procès-verbal de la Fédération générale avec la Liste de MM. les Fédérés. La composition de ce Tableau, son impression à trente mille exemplaires, plusieurs accessoires, ont occasionné un retardement fait pour exciter votre juste impatience.

En lisant l'Avertissement, vous approuverez certainement les raisons qui ont empêché de marquer les grades : c'etoit pour obéir aux convenances de cette même fraternité que vous rendez si aimable.

Cependant, mon cher Camarade, je sens que vous devez être jaloux de figurer avec votre grade dans la plus auguste solemnité. Pour remédier à cet inconvénient, et pour donner à mes Frères d'armes, une nouvelle preuve de mon dévouement, je leur fais hommage d'un travail consacré à leur gloire, dont ci-aprés le PROSPECTUS, et dans lequel entrera le Tableau des Fédérés, avec leur grade et le lieu de leur résidence.

Cette entreprise ne peut se réaliser que par le concours de ceux qu'elle intéresse particulièrement. En souscrivant, et en me communiquant les lumières et les renseignemens qui peuvent améliorer mon ouvrage, vous favoriserez un projet qui doit si bien

entrer dans votre civisme. J'en suis convaincu, vous vous empresserez d'accepter une souscription dont le prix et les conditions sont si favorables. Pour 18 liv. on aura cinq volumes in-8°, qui coûtent ordinairement 30 liv. D'ailleurs, divisée en cinq paiemens, cette dépense seroit presque insensible. A la beauté du sujet on joindra l'économie et la célérité de l'exécution. Heureux si je pouvois y joindre les talens qui me manquent! Heureux encore si j'étois à portée de vous prouver les sentimens de la plus inviolable fraternité!

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-dévoué Frère,

PIERRE VAQUÉ.

P. S. Je vous prie de communiquer ce PROSPECTUS à nos Frères d'armes de chez vous; ils pourroient joindre leur souscription à la vôtre. Veuillez bien leur observer qu'il faut affranchir le port des lettres et de l'argent. Si, comme je m'en flate, j'ai le plaisir de vous compter parmi mes Souscripteurs, ayez la complaisance de me faire passer au plutôt votre nom, vos grades et le lieu de votre résidence. Il est essentiel que tout cela soit écrit lisiblement.

M. Député à la Fédération générale du 14 juillet 1790.

ESSAI HISTORIQUE
SUR
LES GARDES NATIONALES,
OU
Leur Création civique, leur Fédération et leur Organisation constitutionelle.

AVEC

L'Etat et Organisation de l'Armée de ligne, de la Marine et de la Gendarmerie nationale, et le Précis de la Constitution.

PAR PIERRE VAQUÉ,

Colonel de la Garde nationale de Calonges, et Secrétaire de la Fédération gle

En vain nos Législateurs auraient décrété les droits de l'homme; sans la création simultanée de tant de légions citoyennes, la liberté n'eut apparu à nos yeux que pour nous faire sentir toutes les horreurs de l'esclavage. C'était à la force à protéger l'ouvrage de la sagesse. Aussi, au moment où nos augustes Représentans commencent leurs travaux régénérateurs, on voit dans tout l'empire de paisibles citoyens se transformer en intrépides soldats, qui couvrent de leurs armes la Constitution naissante, en faisant retentir ces terribles et salutaires paroles: LA LIBERTÉ OU LA MORT. A qui devons-nous cette révolution dont nous recueillons déjà les fruits? A ces génies précurseurs, qui semèrent dans les ténèbres des préjugés ces germes de bonheur et de gloire qui devaient, aux premiers beaux jours de la Philosophie, éclore, se développer, former la plus sublime législation. Si quelques idées éparses dans le petit nombre de bons ouvrages échappés aux flammes de la superstition et du despotisme, ont préparé notre régénération, qui pourrait calculer l'influence sur le genre-humain de l'histoire de cette même régénération? En attendant que quelque nouveau Tacite se présente pour en décrire dignement les causes et les effets, nous avons cru devoir en composer les mémoires, sous le titre de LA FRANCE RÉGÉNÉRÉE; ouvrage qui se réalisera sous les auspices du Corps législatif.

Pour répondre à l'invitation de plusieurs personnes éclairées, nous en détachons ce qui concerne les Gardes nationales, en y ajoutant les développemens nécessaires. Nous espérons que nos frères d'armes, accueillant avec bienveillance cet hommage, s'empresseront de concourir à l'exécution d'un Essai qui doit présenter le tableau de leur civisme.

Nous divisons ce travail en cinq sections.

1°. Nous considérons d'une vue philosophique les circonstances qui ont précédé l'institution des Gardes Nationales. Nous tâcherons de découvrir les causes de cette terreur panique qui, présentant en même-temps par-tout des dangers imaginaires, empêcha de naître les véritables dangers, en suscitant cette force publique, qui entretint l'ordre et la paix au sein même de l'anarchie. Après l'historique des actions, des bienfaits de la Garde nationale, viendra son état sommaire, par District et par Département.

2°. Des réflexions préliminaires sur la fédération nationale améneront le récit des évènemens, des détails qui entrent dans la description de cette mémorable journée, unique dans les annales du monde. On fera connaître les choses les plus remarquables des fédérations particulières, images de celles qui les a toutes embrassées, en réunissant les Francais par les mêmes devoirs et les mêmes affections.

3°. Tableau général des fédérés, avec leur grade et le lieu de leur résidence.

4°. Dans cette section, on trouvera l'organisation constitutionnelle de la Garde nationale, de l'armée de ligne, de la Marine et de la Gendarmerie nationale.

5°. Ici nous donnerons le Précis de la Constitution. C'est-là que tous les citoyens doivent puiser leurs droits et leurs devoirs. Placés en sentinelle autour de ce monument, les Gardes national ont le plus grand intérêt à connoître les lois qui reposent sous le sauve-garde.

Nous prions tous nos Frères d'armes de nous donner des conseils et les renseignemens qui peuvent améliorer un travail consacré à leur gloire.

La réunion des cinq sections formera autant de volumes in-8°. Pour rendre cette dépense moins sensible, et pour faire jouir plutôt MM. les souscripteurs, on donnera séparément chaque section; elles se succéderont à un intervalle d'un mois ou d'un mois et demi au plus tard.

On payera, en souscrivant, 3 liv. 12 sous; et autant à chacune des quatre premières livraisons. La cinquième se trouvera payée par l'avance de la souscription.

On souscrit à Paris, chez l'Auteur, rue Copeau, maison de mademoiselle Mercier, près le Jardin des Plantes; et chez tous les Libraires et Directeurs de postes du Royaume.

NOTA. Il faut affranchir le port des lettres et de l'argent.